

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 21 avril 2026 à 19h30 à Rosé**

Présidence : Philippe Cerf

Conseil général : Matthieu Bourgeois, François Bouverat, Muriel Camélique, Thierry Caron, André-Claude Cotting, Peter Gamboni, Myriam Guillet, Chantal Hayoz, Nadia Jemmely, Baptiste Jordan, Maxime Künzli, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Nathalie Pezzano, Alain Pirlet, Léa Renevey, Claude Sapin, Laurent Vienne, Julien Vipret, Géraldine von der Weid, Silvan Wiget, Dylan Yerly

Excusées : Ana Barreto, Isabelle Python, Bérengère Vignot et Sandrine Haymoz

Conseil communal : Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Laurence Ecoffey, Alexandra Lovey, Jean-Marc Meyer, Robin Schwab, Conseillers communaux

Excusé : ---

Philippe Cerf, Président, ouvre la 31ème séance du Conseil général, la dernière de la législature, en saluant les membres du Conseil général, les membres du Conseil communal, le public et la presse ainsi que Nicole Maillard qui est accompagnée ce soir pour la prise des interventions par M^{me} Elena Pilloud qui est engagée depuis peu afin d'apporter un soutien administratif en l'absence de deux collaboratrices dont Pamela Berchier, sur une période prolongée.

Le Président informe que la séance a été convoquée valablement par courrier individuel daté du 19 mars 2026 et une insertion dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 20 mars 2026. Il rappelle que les débats sont enregistrés conformément aux règlements en vigueur et invite les intervenants à utiliser les micros, se présenter et indiquer leur identité. Il rappelle également que les Conseillers concernés par un objet doivent se récuser selon l'article 34 du règlement du Conseil général.

La parole est cédée à Nicole Maillard pour procéder à l'appel nominal.

Membres présents : 26

Membres excusés : 4

Membres absents : 0

Majorité absolue : 14

Le quorum, conformément à l'article 44 de la Loi sur les communes (LCo) et l'article 32 du Règlement du Conseil général, est atteint. Le Conseil général, valablement convoqué dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Les scrutateurs se répartissent les tables comme convenu préalablement.

Philippe Cerf informe de la réception d'une remarque de Laurent Dessibourg concernant le libellé du point 8 du tractanda. Il relève qu'il s'agit du vote de transmission de la proposition « Financement des activités destinées aux aînés – demande de subventionnement à la Paroisse de Matran » et non d'Avry-Matran. La Paroisse d'Avry-Matran n'existe pas, il s'agit de la Paroisse de Matran. Cela ne change rien à la demande de transfert soumise au Conseil général, mais cette dénomination est plus juste.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques concernant l'ordre du jour transmis. Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour est accepté, et l'assemblée est prête à délibérer selon le tractanda suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025** (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site internet de la commune ou au bureau communal)
- 2. Comptes 2025**
 - a. Présentation générale des comptes de résultat et d'investissements 2025
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
- 3. Rapport de gestion**
- 4. Crédit relatif à l'achat de la parcelle n° 2270 en zone d'intérêt général (ZIG) au centre du village**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
- 5. Crédit relatif à la réalisation du projet de la zone d'intérêt général Marie-Favre**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Rapport de la commission d'aménagement
 - d. Vote
- 6. Crédit relatif à l'achat d'une saleuse**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
- 7. Adoption des statuts d'Arcia Région culturelle**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
- 8. Proposition « Financement des activités destinées aux aînés – Demande de subventionnement de la Paroisse d'Avry-Matran »**
 - a. Vote de transmission
- 9. Informations du Conseil communal**
- 10. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

M. le Président rappelle que le procès-verbal est disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction, et ce, au plus tard dans les vingt jours suivant la séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements d'usage à Pamela Berchier.

2. Comptes 2025

a. Présentation générale des comptes de résultat et d'investissements 2025

La parole est donnée à Jean-Marc Meyer qui commente les slides suivants :

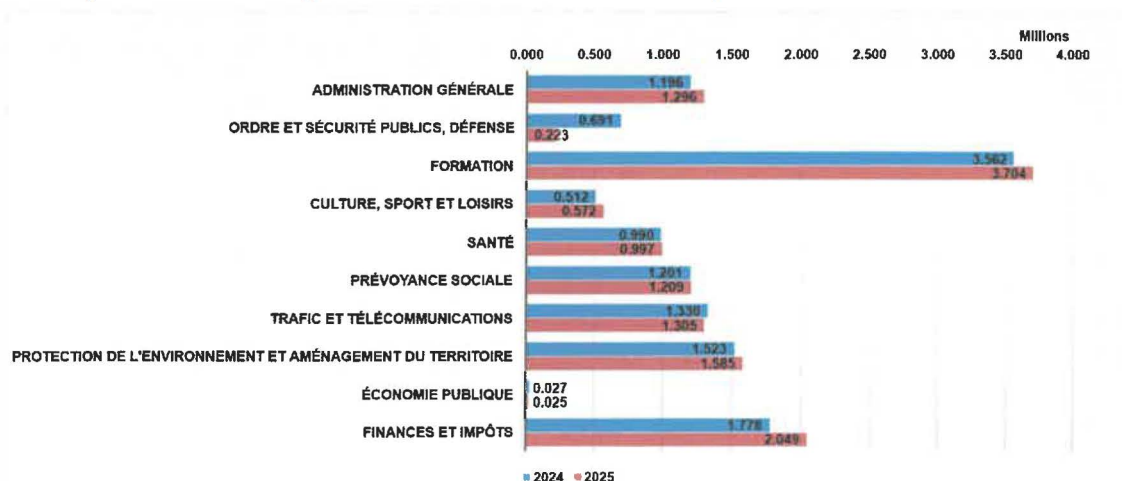
Compte de résultat 2025

- Revenus CHF 14'281'054.23
- Charges CHF 12'965'830.33
- Excédent de revenus CHF 1'315'223.90
- Le budget voté le 17 décembre 2024 prévoyait un excédent de CHF 180'346.00

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2025

4

Comparaison charges 2024 - 2025 selon chapitres

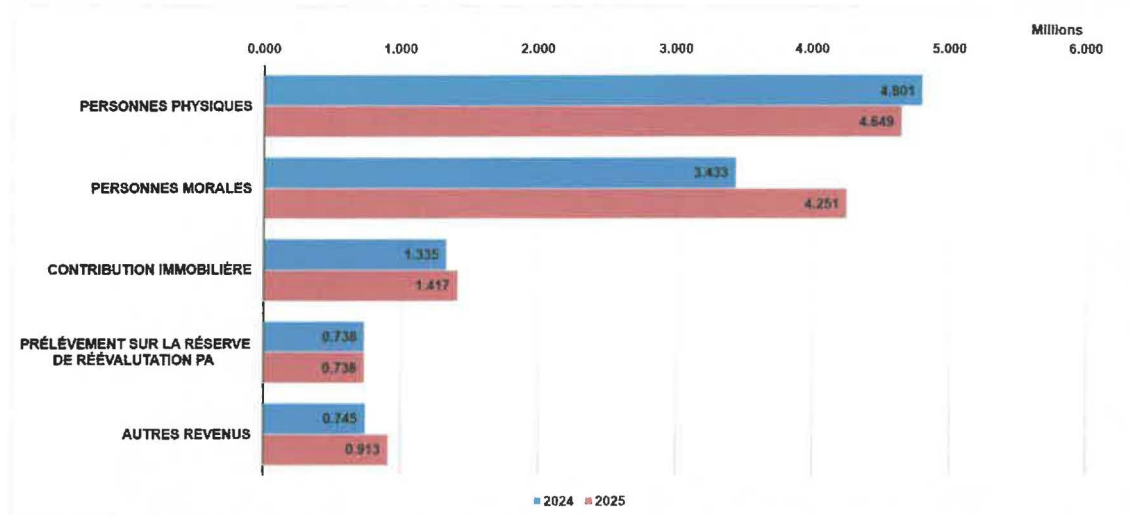


Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2025

5

Les charges de 2025 sont généralement légèrement supérieures à celles de 2024, mais concordent en principe au budget 2025. Nous constatons une hausse dans le chapitre Finances et impôts. Cette hausse avait été mise au budget 2025 et est principalement due à l'indice du potentiel fiscal lié à la péréquation intercommunale.

Comparaison revenus 2024 - 2025 finances et impôts



Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2025

7

Il y a relativement peu d'évolution des revenus, sauf sur le chapitre « Finances et impôts ». Nous avons une augmentation des revenus par rapport aux comptes 2024. Cette différence se retrouve également par rapport au budget 2025. Dans le détail, nous constatons une baisse des impôts des personnes physiques. En revanche, pour les personnes morales, nous avons une hausse sensible des revenus qui explique les différences.

Amortissements 2025 selon MCH2

- Le patrimoine administratif a été réévalué selon les normes MCH2. La réserve créée au 1er janvier 2021 (hors réserves des chapitres environnementaux telles que l'eau, l'épuration et les déchets) est à amortir sur 10 ans, soit jusqu'en 2030

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2025

8

Présentation du résultat à trois niveaux

	Comptes 2025	Budgets 2025	Comptes 2024	
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	1 972 011.20	1 963 145.00	1 849 271.75	1 ^{er} niveau Exploitation
31 Charges de biens et services et autres charges	2 104 399.17	2 343 421.00	2 412 698.43	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 020 415.35	1 051 305.00	990 512.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	188 721.05	191 180.00	282 968.22	
36 Charges de transferts	7 389 327.21	7 528 051.00	6 969 195.47	
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	-10 949 939.65	-10 142 600.00	-10 129 588.83	
41 Revenus réguliers et de concessions	0.00	0.00	0.00	
42 Taxes	-1 382 378.53	-1 535 834.00	-1 555 934.60	
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-89 532.65	-181 561.00	-26 777.00	
46 Revenus de transferts	-735 814.43	-631 608.00	-1 083 229.16	
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	-482 791.28	585 499.00	-290 883.72	

Commune d'Arriv - Conseil général - Séance du 21 avril 2026

8

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2026

9

Présentation du résultat à trois niveaux

	Comptes 2025	Budgets 2025	Comptes 2024	
34 Charges financières	131 480.35	141 000.00	137 433.25	2^{ème} niveau Financier
44 Revenus financiers	-208 944.97	-168 395.00	-191 916.51	
Résultat provenant des financements [RFI]	-77 464.62	-27 395.00	-54 483.26	
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	-560 255.90	558 104.00	-345 366.98	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	3^{ème} niveau Extraordinaire
48 Revenus extraordinaires	-754 968.00	-738 450.00	-738 450.00	
Résultat extraordinaire [REO]	-754 968.00	-738 450.00	-738 450.00	
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	-1 315 223.90	-180 346.00	-1 083 816.98	

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2026

10

M. Meyer donne des explications générales sur la présentation et la lecture des comptes avec les normes MCH2. Concernant les revenus extraordinaires, ceux-ci concernent la dissolution de la réserve du patrimoine administratif qui va durer jusqu'en 2030.

Comptes d'investissements 2025

- Dépenses d'investissements totales CHF 1'481'852.17
- Recettes d'investissements totales CHF 80'038.85

- Investissements nets CHF 1'401'813.32

- Le budget voté prévoyait des investissements nets de
- CHF 4'594'000.00.

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2025

11

Engagements hors bilan

Participation à l'endettement des ententes intercommunales et associations de communes

7 positions pour un total de

- 31.12.2024 CHF 1'851'369.87
- **31.12.2025 CHF 2'821'170.79**

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2025

12

Pour beaucoup de communes, les engagements hors bilan augmentent chaque année. C'est aussi le cas pour Avry. Nous avons une augmentation des engagements hors bilan de presque 1 million entre 2024 et 2025. Les engagements hors bilan concernent les engagements de la commune envers les ententes ou les associations intercommunales, par exemple l'association des CO. Ces associations s'endettent et par sa participation, la commune s'endette également.

Flux de Trésorerie

Libellé	Montant du flux 2025	Montant du flux 2024
Résultat total du compte de résultats	1 315 223.90	1 083 816.98
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	1 217 037.04	1 545 250.01
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	-1 439 320.82	-1 660 665.14
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-1 439 320.82	-1 660 665.14
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-285 000.00	-285 000.00
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	-507 283.78	-400 415.13

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 23 avril 2025

13

Liquidités, prêts et emprunts

LIQUIDITÉS	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Total des liquidités	963 613.87	1 470 897.65	-507 283.78

PLACEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Total des placements financiers	1 110 000.00	1 500 000.00	390 000.00

EMPRUNTS	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Total des emprunts	6 365 000.00	6 650 000.00	-285 000.00

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 23 avril 2025

14

Les placements financiers à court terme sont des prêts que la commune octroie à d'autres communes de Suisse. L'emprunt, lui, concerne un seul objet avec un taux hypothécaire fixe et un amortissement fixe.

Etat du capital propre

- Etat du capital propre (cpte 29, passif) : CHF 28'779'215.54
- Etat du capital propre non affecté (cpte 299, passif) :
- CHF 20'611'965.40

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2026

15

Indicateurs financiers MCH2

		2025	2024	2021
Taux d'endettement net	:38.68 %			
Degré d'autofinancement	:111 %			
Part des charges d'intérêts	:0 %			
Dette brute par rapport aux revenus	:69 %			
Proportion des investissements	:11 %			
Part du service de la dette	:7 %			
Dette nette par habitant	:CHF 2'173			
Taux d'autofinancement	:11 %			

Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 21 avril 2026

16

Jean-Marc Meyer donne des explications générales sur les indicateurs et leur méthode de calcul.

Limitation de l'endettement

- Loi sur les finances communales (LFCo)
 - Le Conseil d'Etat fixe les règles de limitation à l'aide d'indicateurs financiers.
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo)
 - Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.
 - A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

b. Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à la commission financière.

Au nom de la commission financière, Benoît Macherel transmet le message suivant :

« La société Fiduconsult, domiciliée à Fribourg, organe de révision à partir du 1^{er} janvier 2025, a procédé à la révision des comptes 2025 de notre commune. Dans le rapport que vous avez obtenu, elle confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2025 avec la législation en vigueur et recommande au Conseil général leur acceptation.

Avec l'entrée en vigueur au 01.01.2023 du plan comptable harmonisé MCH2 pour les collectivités publiques, le Conseil communal doit mettre en place des règles appropriées d'un système de contrôle interne. L'organe de révision doit confirmer leur existence. Les pointages effectués démontrent que les processus existent et qu'ils sont documentés. Aucune lacune grave n'a été décelée. Toutefois, c'est de la responsabilité du Conseil communal de s'assurer que ces règles sont appliquées et vécues par le personnel au quotidien.

La commission financière s'est réunie pour analyser les comptes. Elle a posé différentes questions par écrit au Conseil communal. Toutes les réponses et les compléments d'informations lui ont été fournis.

Les écarts de dépenses sur certains postes ont été expliqués. Quant aux recettes supplémentaires par rapport au budget, elles proviennent surtout des impôts des années antérieures sur les personnes morales.

La dette nette, qui était relativement élevée à la fin 2021, a diminué significativement jusqu'à 2023. Par contre, depuis cette date, la dette nette augmente de manière continue. Entre 2024 et 2025, elle a même fait un bond de près de 1 million alors que la commune n'a pas procédé à l'ensemble des investissements prévus en 2025. L'augmentation du taux d'endettement reflète cette situation.

Nous devons signaler aussi que la commune finance les mesures des projets de l'Agglomération jusqu'à ce que les subventions soient encaissées. Les dépenses engagées à la fin 2025 s'élèvent à quelque 3,47 millions de francs.

Quant aux investissements, seulement 1,5 million a été investi alors que le budget prévoyait un montant de 4,6 millions, donc un report sur les années à venir.

Nous remercions le Conseil communal et tous les responsables communaux pour leur collaboration.

Se basant sur le rapport établi par Fiduconsult, la commission financière vous recommande d'approuver les comptes 2025 tels que présentés ce soir.

Au nom de la commission financière : Muriel Camélique, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Chantal Hayoz, Corinne Margalhan-Ferrat, Benoît Macherel. »

Discussion :

Philippe Cerf demande s'il y a des questions.

Peter Gamboni aimerait recevoir une explication sur l'écart entre les investissements budgétisés et ceux qui ont été effectivement réalisés. Il aimerait également connaître le taux fixe appliqué à la dette de l'école.

Eliane Dévaud-Sciboz explique que les investissements non-réalisés concernent des travaux liés à la mobilité qui ont été reportés. Le budget des investissements est établi au printemps de l'année précédente. Les différents processus pour ces investissements prennent du temps. Si tout se passait au mieux, nous pourrions démarrer les travaux l'année suivante. Nous ne voudrions pas nous priver de ces réalisations possibles, bien qu'optimistes. Elles sont ainsi mises au budget, mais la réalité ne correspond malheureusement pas toujours à cet idéal et les préavis finaux ne correspondent pas toujours aux initiaux ou alors nous faisons face à des oppositions. Ces processus prennent plus de temps et reportent les travaux. Finalement, nous n'arrivons pas à réaliser l'entier de ce que nous aurions souhaité.

Peter Gamboni pose une question complémentaire par rapport à la partie TransAgglo entre la gare et le CO. Est-ce que le tronçon a déjà été payé ?

Eliane Dévaud-Sciboz confirme que toutes les factures adressées par les CFF ont été payées.

Michel Moret : Concernant le taux fixe de la dette de l'école, il est à 1,95 pour une durée de 20 ans, jusqu'en 2032. Cela fait environ 10 ans et à l'époque, le taux était très avantageux. Nous avons pris le risque de prendre un taux fixe, vu le montant important.

Monsieur Gamboni se déclare satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

c. Vote

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité.

3. Rapport de gestion

Le Conseil communal a adressé un rapport de gestion au Conseil général. Philippe Cerf rappelle que celui-ci ne fait pas l'objet d'un vote, le Conseil général doit juste en prendre acte.

Il demande aux membres présents s'ils ont des questions ou des remarques.

Discussion :

Corinne Margalhan-Ferrat prend la parole :

« Je remercie les auteurs et autrices de ce rapport de gestion qui est très fourni et rend bien compte des nombreuses activités qui se développent et se déroulent sur la commune. J'ai quelques questions et une suggestion concernant ce rapport.

Mes questions se rapportent aux informations données en page 4 du rapport. Pas d'inquiétude, je ne reviendrai pas sur cet accès de plain-pied aux trains même si le cheminement pour y parvenir reste pour des personnes à mobilité réduite, des parents avec une poussette ou des voyageurs avec des valises à tout le moins compliqué et pas pratique, mais sur l'offre en transports publics. Est-ce qu'il y a déjà des pistes de réflexion en cas de diminution du soutien financier de l'Etat aux prestations de transport public ? Est-ce que les nouvelles cadences de la ligne 11 vont être sacrifiées sur l'autel des économies de la LAFE ? Est-ce que la commune pourrait financièrement prendre en partie certains des coûts pour maintenir cette ligne 11 et peut-être la développer avec une paire de course supplémentaire par la route des Fontanettes, notamment aux heures de pointe et en soirée ?

Ma suggestion est en lien avec les activités très louables du groupe de travail Cité de l'énergie mentionnées en page 9. Pour devenir Cité de l'énergie, la commune a certainement dû déposer un dossier et mettre en avant ses réalisations. Ainsi, sur le site de l'Association Cité de l'énergie, on lit qu'Avry performe avec un pourcentage de 71% de mesures mises en œuvre. Par contre dans les projets réalisés, on trouve l'exemple, photo de synthèse à l'appui, du nouveau centre commercial avec sa nouvelle gare réalisés en 2019 sous le titre évocateur de « Avry – Un nouveau centre commercial ancré dans la durabilité ». Serait-il possible que le groupe de travail ou le Conseil communal fasse le nécessaire pour faire mettre à jour la page concernant Avry ? Je vous remercie. »

Le Président relève que la première partie de l'intervention n'est pas en lien avec le rapport de gestion car les questions relèvent du futur et non du passé. Il suggère que les questions soient posées dans les divers. Pour la Cité de l'énergie, il cède la parole au Conseil communal.

Eliane Dévaud-Sciboz explique que pour obtenir le label Cité de l'énergie, il faut répondre à un catalogue de mesures. La commune doit présenter les mesures planifiées et les mesures réalisées. Celles qui sont planifiées reçoivent un score moins élevé que celles qui sont réalisées et cela explique le score de 71%. Si tout était réalisé, nous serions une Cité de l'énergie Gold. Les indications dans le rapport sont correctes. Le site internet de Cité de l'énergie n'est pas entre les mains communales.

Madame Margalhan-Ferrat demande que le nécessaire soit fait pour la mise à jour du site internet.

La parole n'est plus demandée, le point suivant figurant au tractanda est ouvert.

4. Crédit relatif à l'achat de la parcelle n° 2270 en zone d'intérêt général (ZIG) au centre du village

a. Présentation

Le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation. Monsieur le Syndic, Michel Moret, résume le message reçu qui était le suivant :

« 1. Historique et développement

Le Conseil général a confirmé en septembre 2022 la volonté politique défendue par le Conseil communal dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local de maintenir la parcelle RF 2270 en zone d'intérêt général. Dans le même temps, il a approuvé un crédit d'étude de

CHF 300'000.- pour la valorisation de cette zone d'intérêt général située au centre du village en le conditionnant à ce que la parcelle RF 2270 demeure en zone d'intérêt général.

Le Tribunal fédéral a maintenu, dans le cadre de sa décision d'approbation du Plan d'aménagement local (PAL) rendue fin 2024, la parcelle RF 2270 en zone d'intérêt général. Il a ainsi confirmé les arguments de la commune selon lesquels, en raison de son lien géographique avec le secteur, cette parcelle forme un tout permettant un développement adéquat et cohérent de cette zone d'intérêt général et en constitue un maillon essentiel. Cette décision du Tribunal fédéral ouvre la possibilité, en cas de nécessité, pour la Commune d'acquérir cette parcelle par le biais d'une procédure d'expropriation, démarche que le Conseil communal souhaite éviter dans la mesure du possible.

En parallèle des études débutées en 2025 et toujours en cours, il a été décidé de reprendre contact avec les propriétaires en vue de trouver un accord pour acheter cette parcelle.

Avec le soutien de son avocate-conseil, le Conseil communal a mené ces derniers mois des négociations avec les propriétaires en vue de parvenir à un accord d'achat de cette parcelle. Un tel accord dépend de trois conditions posées par les propriétaires.

La première condition consiste pour les propriétaires à obtenir la garantie de pouvoir construire, sur une autre parcelle leur appartenant, un hangar destiné à remplacer celui qui se trouve actuellement sur la parcelle RF 2270. Un projet concret a été envoyé au canton en examen préalable. Les retours démontrent que le projet est réalisable moyennant encore quelques adaptations à discuter avec le service des biens culturels (SBC) suite à leur préavis.

La deuxième condition est que les propriétaires obtiennent la garantie que le Conseil général accepte l'acquisition de leur parcelle aux conditions négociées par le Conseil communal. Le présent message a pour objectif de fournir aux propriétaires la garantie demandée.

La troisième condition est que les propriétaires obtiennent la garantie que cette parcelle demeurera durablement en zone d'intérêt général. Cette exigence est compréhensible et correspond pleinement à la stratégie de la commune dans le cadre du développement des infrastructures communales. Elle ne pose dès lors, du point de vue du Conseil communal, aucun problème et fera l'objet d'une inscription au registre foncier pour une durée de 20 ans.

2. Coût d'acquisition de la parcelle RF 2270

Le coût d'acquisition s'élève à CHF 709'240.- et se décompose comme suit :

- CHF 114'240.- correspondant au prix d'achat des 1'632 m² de la parcelle RF 2270 au prix de CHF 70.- le m². Ce prix au m² est identique au prix d'achat de la parcelle RF 2934 dans la ZIG Marie-Favre.
- CHF 580'000.- correspondant au devis de la construction du hangar de remplacement qui a été soumis au canton dans le cadre de l'examen préalable.
- CHF 15'000.- correspondant aux frais et émoluments pris en charge par la commune (notaire, géomètre, registre foncier, etc.).

Pour être complet, il convient d'ajouter à ces coûts la valeur estimative de la compensation liée à la perte de terrain compris dans l'exploitation agricole par l'octroi d'une surface agricole équivalente appartenant à la commune, soit un total de CHF 6'528.-, correspondant à 1'632 m² estimés à CHF 4.- le m². Cette surface sera prise sur un parchet communal existant dans la mesure du possible adjacent ou proche des parcelles appartenant déjà aux propriétaires.

Avec l'ajout de la valeur estimative de la compensation de la perte de terrain compris dans l'exploitation agricole, le montant total de l'acquisition de la parcelle RF 2270, située en zone d'intérêt général, s'élève à CHF 715'768.-, soit un peu plus de CHF 438.- le m².

À titre de comparaison, l'acquisition de la parcelle RF 2587, située en zone agricole, nécessaire à la réalisation de la TransAgglo entre le CO et Rosé, a coûté, tous frais compris, CHF 1'506'316.50 pour une surface totale de 2'762 m², soit un peu plus de CHF 545.- le m².

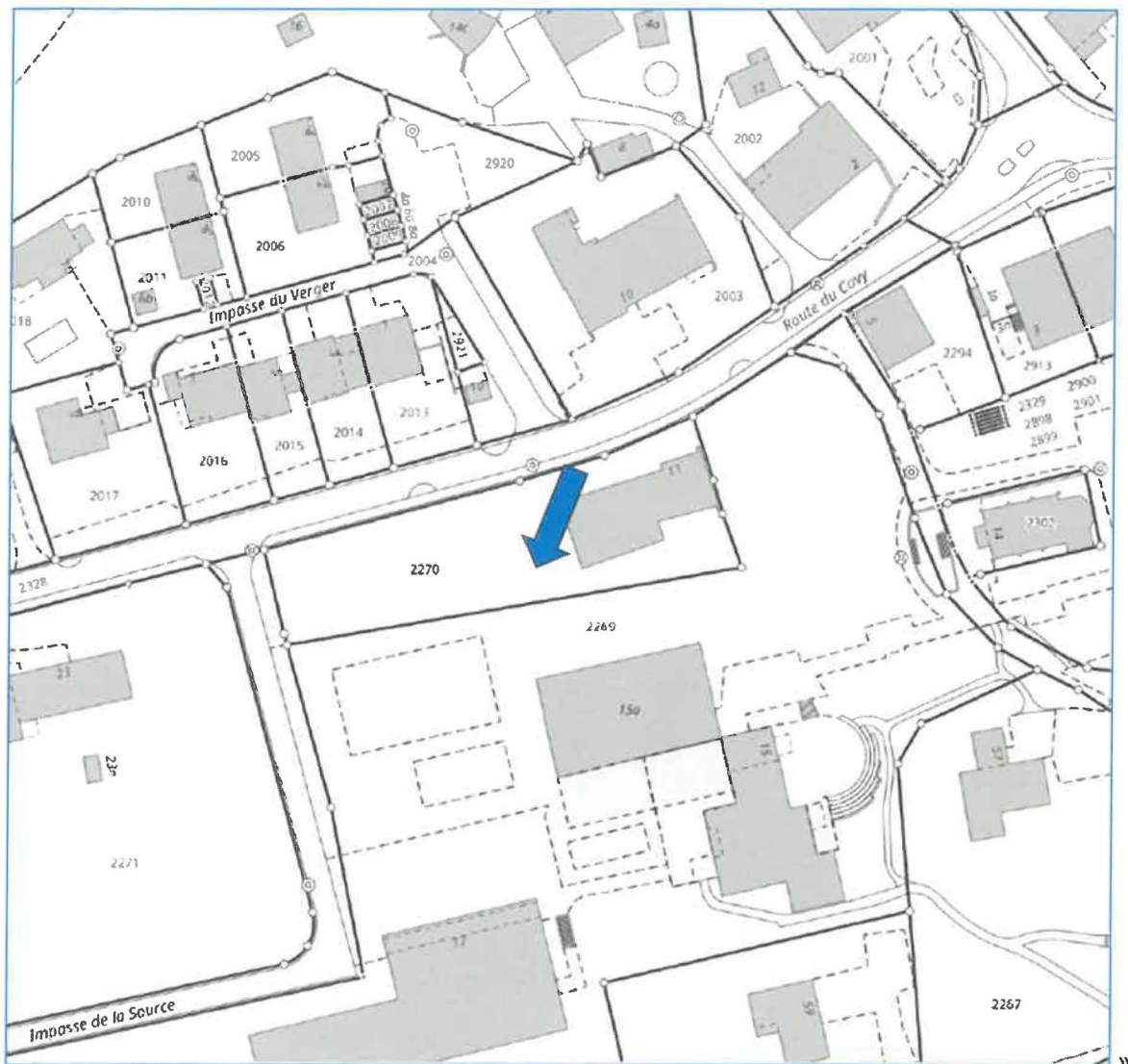
Le coût estimatif de la construction d'un hangar de remplacement peut sembler à première vue élevé par rapport au hangar existant sur la parcelle RF 2270. Il convient toutefois de relever que le nouveau hangar sera situé en grande partie dans le périmètre de protection ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse) et devra respecter un certain nombre de critères imposés par le Service des biens culturels, ce qui augmente le coût de construction. Par ailleurs, il devra se conformer aux normes actuelles de construction et ne peut donc pas être reconstruit « tel quel ». Enfin, les propriétaires étant toujours exploitants agricoles, la construction d'un nouveau hangar constitue une nécessité. Dès lors, il apparaît justifié, du point de vue du Conseil communal, que ce coût soit intégré dans la valeur d'acquisition, la commune étant demandeuse de l'achat de la parcelle.

De manière similaire, la parcelle RF 2270 faisant actuellement partie des terrains compris dans leur exploitation agricole, il semble correct pour le Conseil communal que les propriétaires ne soient pas pénalisés par la vente de cette parcelle au niveau de leur domaine agricole et qu'une surface équivalente leur soit mise à disposition dans le cadre de cet arrangement.

En conclusion, le Conseil communal estime que l'issue de cette négociation constitue une solution gagnant-gagnant tant pour la commune que pour les propriétaires. Il s'agit d'une opportunité à saisir.

3. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour l'achat de la parcelle RF 2270 sise en zone d'intérêt général au centre du village pour un montant de CHF 709'240.-, financé par un emprunt bancaire.



b. Rapport de la commission financière

Au nom de la commission financière, Benoît Macherel transmet le message suivant :

« Le projet de rachat de cette parcelle au centre du village existe depuis plusieurs années. Après des négociations serrées, le Conseil communal vous demande ce soir d'accorder un crédit pour l'achat de cette parcelle.

Le résultat des négociations est décrit dans le message. La commission financière soutient la demande de crédit. Elle a toutefois prié le Conseil communal d'élaborer un contrat d'achat qui ne l'implique pas dans la construction du hangar. Celle-ci doit être organisée et coordonnée par les vendeurs sans implication de la commune.

Le message mentionne un montant maximal de 580'000 francs en lien avec la construction du hangar dont 100'000 francs dus aux exigences posées par le Service cantonal des biens culturels eu égard à l'emplacement choisi par les propriétaires pour la reconstruction de leur hangar. Le Conseil communal est d'accord de prendre en charge ces coûts supplémentaires de 100'000 francs uniquement si la construction est réalisée. Le prix d'acquisition est ainsi en partie conditionnel.

En tenant compte des remarques précédentes, la commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable pour l'acquisition de la parcelle 2270 et vous invite à accepter la demande

d'investissement de maximum 709'240 francs qui sera financé par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Muriel Camélique, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Chantal Hayoz, Corinne Margalhan-Ferrat, Benoît Macherel. »

Discussion :

Le Président ouvre la discussion.

Joël Martin prend la parole :

« Une grande opportunité se propose à nous ce soir, que nous attendons depuis plus de 30 ans. Oui, beaucoup de nos anciens Conseillers communaux ont échoué sur ce dossier malgré leurs efforts. Je dis un grand bravo à notre Conseil communal actuel pour leur travail !

Maintenant, à nous, Conseillers généraux, de faire avancer les choses le plus rapidement possible et de demander à nos Conseillers de ne pas tarder à ce sujet. Nous savons à quel point ce lieu est stratégique ; le centre village, le vrai centre.

Depuis plus de 20 ans, nous demandons une salle double, un parking souterrain car nous le savons, on ne sait plus où parquer ! Des salles pour nos sociétés : pour le chœur-mixte n'a plus de salle de répétition, pour la fanfare où la salle de répétition devient compliquée avec les voisins et ils doivent finir plus vite. La jeunesse qui ne peut pas être tous dans leur local car il est restreint à 15 personnes.

Mais voilà, à nous de choisir ce soir où on veut mettre nos millions. Il y a deux places possibles. Si nous choisissons l'autre point ; il ne faudra pas s'attendre à avoir des travaux avant 20 ans autour de l'école. On parle déjà d'une hausse d'impôts... »

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

c. Vote

Au vote, le crédit relatif à l'achat de la parcelle n° 2270 située en zone Centre est approuvé à l'unanimité.

5. Crédit relatif à la réalisation du projet de la zone d'intérêt général Marie-Favre

Le Président remercie les personnes concernées de se récuser pour ce point. Joël Martin se récuse. Avant de sortir, il demande si le président du club de foot, qui est présent dans le public a le droit à la parole. Le Président l'informe que ce n'est pas le cas.

a. Présentation

Le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation. M^{me} la Vice-Syndique, Eliane Dévaud-Sciboz, résume le message reçu qui était le suivant :

«1. Historique et développement du projet

Le Conseil communal a entamé en 2023 une réflexion sur l'aménagement de la zone d'intérêt général (ZIG) de Marie-Favre, située à l'ouest du village et dont la commune est devenue propriétaire en 2018. Il a souhaité associer les élus et les commissions communales à la définition des besoins et des idées pour ce secteur stratégique.

Un atelier participatif, organisé le 7 mars 2023 à l'Auberge d'Avry-Rosé, a réuni 23 participants, parmi lesquels des Conseillers communaux, des membres du Conseil général et de diverses commissions. Animés par le bureau d'urbanisme Urbasol, les échanges ont permis de faire

émerger une vision commune : transformer Marie-Favre en un espace de loisirs, de sport et de rencontre intergénérationnelle, tout en valorisant la nature et la mobilité douce.

Répartis en quatre groupes, les participants de cet atelier ont élaboré des propositions concrètes : maintien d'un terrain de football de dimensions réduites, création d'un espace multifonctionnel modulable (pouvant accueillir par exemple un skatepark, une patinoire ou un terrain de beach-volley).

D'autres idées ont aussi séduit, comme la mise en place d'une buvette et de vestiaires, ou encore la création d'une cabane ou d'un local à usage récréatif pour des événements privés.

Un point fort du projet est la remise à ciel ouvert du cours d'eau aujourd'hui enterré : un espace végétalisé et agrémenté de cheminements piétons, pour offrir aux habitants un lieu de détente et de promenade.

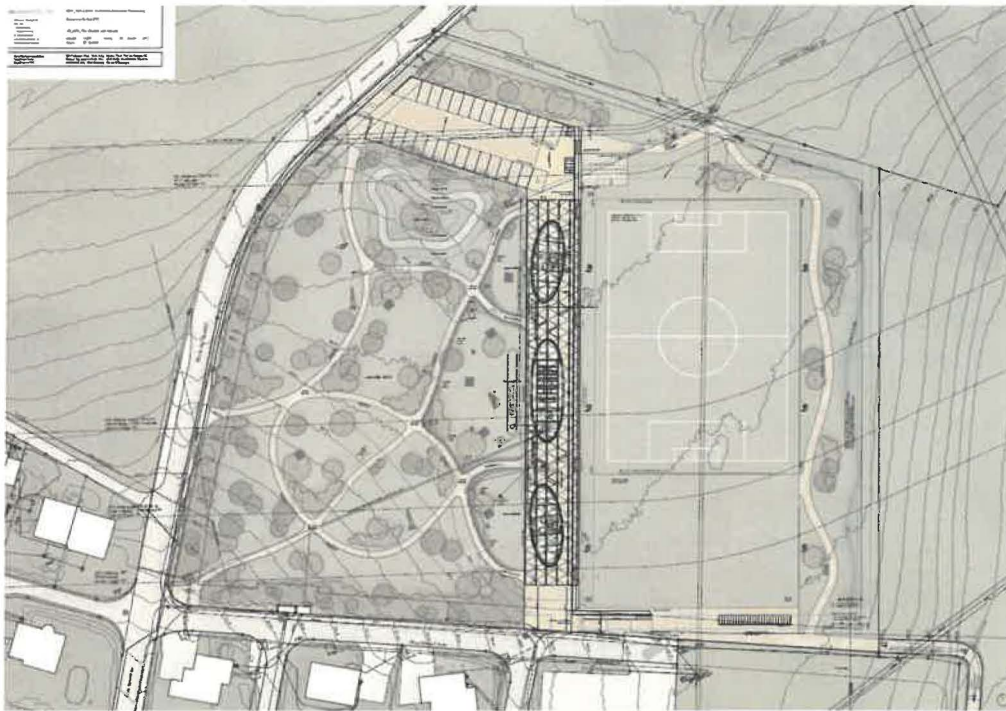
À l'issue de l'atelier, les participants ont été invités à prioriser les propositions : le maintien du terrain de football, l'espace multifonctionnel et la revitalisation du cours d'eau sont arrivés en tête. Ces idées ont servi de base de travail au Conseil communal pour le lancement d'un processus de Mandats d'Études Parallèles (MEP), une démarche qui vise à imaginer son développement futur tout en concertant experts, architectes et autorités locales.

Un collège d'experts a encadré étroitement le processus. Les propositions devaient répondre à plusieurs objectifs précis : intégrer des espaces extérieurs de qualité, favoriser la mobilité douce en maintenant des accès motorisés limités et en offrant des emplacements couverts et sécurisés pour les cycles.

Une attention particulière est portée à la gestion de l'eau, à la prévention des risques liés à la conduite de gaz à haute pression qui traverse la zone, et à la qualité paysagère des abords pour une transition douce vers les zones agricoles environnantes.

Les trois bureaux en lice – Ruffieux-Chehab Architectes, ACA Alexandre Clerc Architectes et GAA Architectes – ont présenté leurs visions lors de dialogues organisés avec le collège d'experts. Une exposition publique des projets a eu lieu le 17 mai 2025, afin que la population puisse découvrir les propositions et s'approprier l'avenir de cet espace qui promet de devenir un nouveau poumon vert et sportif pour la commune.

Avec ce projet, Avry confirme sa volonté de répondre aux besoins d'une population en croissance tout en respectant les principes de durabilité, de convivialité et de qualité de vie pour tous les habitants.



2. Descriptif du projet

Le projet prévoit de garder un terrain de football de grandeur de catégorie junior D9, qui sera aussi accessible à la population.

A côté de ce terrain, une place polyvalente, revêtue de gravier gazon, permettra d'accueillir des activités de loisirs et sportives temporaires. Cette place se veut modulable et flexible au fil des saisons.

En bordure de ce terrain, un talus avec quelques marches en béton qui font office de gradins pourra accueillir le public.

Au-dessus de ces gradins se trouvent trois bâtiments ovales : une buvette de 60 places, qui sera mise en location pour des événements privés, ainsi que deux espaces de vestiaires et de sanitaires.

La forme ovale de ces bâtiments, ainsi que la toiture végétalisée continue permet d'avoir des espaces couverts généreux.



À l'arrière de la buvette, une surface plane permettra d'accueillir ses occupants dans un espace de verdure.

En direction de la route de Seedorf, des arbres et arbustes plantés en pleine terre offriront un cadre ombragé de repos et de loisirs. Cet endroit intergénérationnel disposera de bancs, de tables de pique-nique et d'espaces de grillade.

Dans le chiffrage du projet, un pumtrack proche de la place de stationnement est comptabilisé. Il devra encore faire l'objet d'une analyse et d'un sondage auprès de la population.

Un ruisseau sous tuyau traverse actuellement cette parcelle et il sera remis à ciel ouvert sur la parcelle communale, en bordure de la zone agricole. L'espace réservé au cours d'eau se trouve à l'intérieur de la zone d'intérêt général.

Le parking pour 30 véhicules sera situé presque au même endroit qu'actuellement. Autant de places couvertes et sécurisées seront mises à disposition pour les cycles, à différents endroits d'entrée dans le site.

Le projet a tenu compte de la conduite de gaz qui traverse le secteur au niveau du parking. Afin de diminuer le risque d'un accident majeur, des travaux de pose de dalles ont été réalisés en 2021. Une étude de risque prenant en compte le projet planifié a été réalisée et conclu que le projet est réalisable.



3. Echancier

La réalisation du projet de la ZIG Marie-Favre nécessitera différentes procédures de mises à l'enquête publique.

Le délai de réalisation dépendra du temps que ces procédures vont prendre pour l'obtention de leurs permis respectifs.

4. Coûts

Les coûts ont été calculés par le bureau d'architecte sur la base de métrés et d'offres rentrées et ont fait l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025.

Bâtiment, jardin, terrain de football, place village, parking :

Travaux préparatoires	CHF 175'774.-
Bâtiment	CHF 4'538'913.-
Aménagements extérieurs	CHF 2'108'433.-
Frais secondaires	CHF 460'501.-
Ameublement et décoration	CHF 66'379.-
Total TTC	CHF 7'350'000.-

Une subvention de CHF 100'000.- a été demandée à l'Agglomération pour le parc arboré pour son rôle d'amélioration de la biodiversité.

Remise à ciel ouvert du ruisseau :

Installations de chantier et travaux préparatoires	CHF 20'000.-
Canalisations	CHF 70'450.-
Terrassement, excavations, stabilisations	CHF 44'100.-

Structures biologiques	CHF	14'000.-
Plantations arbres	CHF	19'700.-
Plantations arbustives	CHF	28'650.-
Ensemencements	CHF	28'260.-
Divers et imprévus	CHF	53'500.-
Honoraires d'ingénieurs et géomètre	CHF	64'000.-
TVA	CHF	30'154.-
Total TTC	CHF	372'814.-

Subventions cantonales et fédérales attendues à hauteur de 90% du coût du projet de revitalisation soit un montant de CHF 335'500.-

5. Financement des travaux

Bâtiment, jardin, terrain de football, place village, parking :

Crédit demandé	CHF	7'350'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	147'000.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	CHF	220'500.-

Remise à ciel ouvert du cours d'eau :

Crédit demandé	CHF	372'814.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	7'457.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 5%)	CHF	18'641.-

6. Coûts annuels

Dès la fin des travaux, les coûts annuels inhérents à ce projet se répercuteront sur le compte de résultat de la commune selon trois positions :

- Amortissements : conformément à la directive 04 du plan comptable MCH2, les amortissements seront séparés en deux parties :
 - o Bâtiment, jardin, terrain de football, place village, parking :
Les amortissements comptables (au taux de 3% tel que mentionné au chapitre 5) se répercuteront sur une période de 33 ans avec un montant de CHF 220'500.-
 - o Remise à ciel ouvert du ruisseau :
Les amortissements comptables (au taux de 5% tel que mentionné au chapitre 5) se répercuteront sur une période de 20 ans avec un montant de CHF 18'641.-

Ainsi, le montant total des amortissements s'élèvera à CHF 239'141.- durant les 20 premières années suivant la clôture des travaux, puis à CHF 220'500.- pour les 13 années suivantes

- Intérêts passifs : Les intérêts passifs dépendront des conditions de prêt que la commune obtiendra auprès des établissements bancaires et sont appelés à évoluer au cours de ces prochaines années. Toutefois il est aujourd'hui usuel de retenir un taux de 2% du total des investissements. Sur cette base (comme mentionné au chapitre 5), il est planifié un montant de CHF 155'157.- (CHF 147'000.- + CHF 7'457.-) pour les premières années, ces montants pouvant varier en fonction des amortissements bancaires et de l'évolution des taux d'intérêts.

- Coûts d'entretien : Les nouveaux coûts d'entretien sont estimés en augmentation de CHF 85'000.- par année par rapport aux coûts actuels

Au total, ces éléments entraîneront une augmentation des charges du compte de résultat d'environ CHF 480'000.- durant les premières années suivant la clôture des travaux. Selon les dernières estimations ce montant représente environ 4.2 points d'impôt sur la base du dernier budget 2026 des recettes fiscales. A titre indicatif, pour un contribuable acquittant aujourd'hui CHF 6'500.- d'impôt par an à la commune, cela correspondrait à une augmentation d'environ 270.- par année

7. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour la réalisation du projet ZIG Marie-Favre pour un montant de CHF 7'722'814.-, financé par un emprunt bancaire.

M^{me} Dévaud-Sciboz complète la présentation du message : « Il y a plusieurs projets en cours, de grande envergure. Mais nous savons qu'ils ne vont pas se réaliser simultanément, car ils sont à des états différents de maturité de projet. De plus, pour chaque projet, des mises à l'enquête seront nécessaires. Comme vous le savez, il peut y avoir des procédures dont nous ne maîtrisons pas la durée. Aujourd'hui, le Conseil communal vous propose de poursuivre ce que nous avons construit ensemble, en acceptant le crédit d'investissement qui vous est soumis. »

La parole est transmise à la commission financière.

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Benoît Macherel qui transmet le message suivant :

« Il est vrai que durant ces dernières trois années, le Conseil communal a procédé à diverses études, constitué des groupes de travail et mandaté des bureaux d'architectes pour définir diverses options de développement de cette zone. Le projet vous a été présenté lors de notre réunion de décembre dernier. Ce soir, le Conseil communal demande un crédit d'investissement de 7'722'814 francs.

Notre capacité d'autofinancement basée sur les exercices 2024 et 2025 s'élève à environ 1,4 million de francs ou environ 750'000 francs sans les impôts des années antérieures. En tenant compte des projets prévus dans le plan financier qui nous a été présenté le 7 octobre 2025, nous devrions contracter des emprunts bancaires pour un montant global d'environ 26 millions de francs d'ici à 2030. Dès lors, ce financement important que propose le Conseil communal va grandement restreindre la liberté de décision de la commune en matière d'investissements pour les prochaines années.

Après l'achèvement du projet, il s'ensuivra des coûts annuels de quelques 480'000 francs correspondant à l'amortissement, aux intérêts et à l'entretien. Avec une telle charge, le résultat des comptes 2025 aurait été négatif en neutralisant les impôts des années antérieures.

Dès lors, la commission financière, à l'unanimité, donne, sous l'angle financier, un préavis défavorable à ce projet.

Au nom de la commission financière : Muriel Camélique, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Chantal Hayoz, Corinne Margalhan-Ferrat, Benoît Macherel. »

c. Rapport de la commission d'aménagement

La parole est transmise à François Bouverat :

« Pour ce projet de zone de détente et de loisirs à Marie-Favre, le Conseil général avait fait valoir au Conseil communal qu'il souhaitait une démarche participative incluant des membres du Conseil général, en particulier les membres de la CAM, et d'autres personnes. Nous constatons que ce vœu a été réalisé notamment via un atelier participatif réunissant 23 personnes à l'Auberge d'Avry-Rosé, le 7 mars 2023, et une invitation à assister aux dialogues des trois bureaux d'architectes et paysagistes, pour les membres de la CAM ainsi que Peter Gamboni, lui-même architecte et Conseiller général. Et enfin, une rencontre avec le lauréat du concours, Alexandre Clerc, qui a débouché sur la présentation de son projet à laquelle nous avons assisté avec intérêt lors de la dernière séance du Conseil général.

Au nom de la CAM, j'aimerais remercier le Conseil communal pour avoir su donner à ce projet, somme toute d'importance, une belle ouverture au débat. Nous réitérons le fait que cet objet correspond à une demande en matière de loisirs, de détente et surtout de rencontres conviviales intergénérationnelles. Hormis un membre de la commission qui a dû se récuser, la totalité de la CAM a manifesté son appui, voire son enthousiasme pour ce projet tout en demandant qu'il s'inscrive en complémentarité avec le futur développement de la ZIG du centre de la commune. Aussi demandons-nous au Conseil général qu'il approuve le crédit demandé ce soir. »

Discussion :

La discussion est ouverte.

Claude Sapin prend la parole :

« Je remercie la commune pour son message, l'historique et le développement du projet, son descriptif et la présentation de ses coûts. Ce document est très bien élaboré et bien représenté avec des grandes photos en couleur.

Je suis tout à fait d'avis qu'il faut maintenir le terrain de football, ainsi qu'une buvette et des vestiaires appropriés. Il serait judicieux d'apporter un espace multifonctionnel avec des bancs et des tables.

Sur votre document, plusieurs points m'ont surpris et interpellé. Pour les coûts, j'aimerais vous proposer une comparaison avec un autre projet. Il y a environ un mois à Radio Fribourg, une émission d'une demi-heure débattait sur le futur référendum concernant les trois terrains de football à Estavayer-le-Lac. Les terrains seront en synthétique, c'est-à-dire beaucoup plus cher que des terrains naturels, ainsi que la construction de vestiaires, d'une buvette, l'achat des terrains et une salle polyvalente. Le prix est d'environ entre 16 et 18 millions. Cela dépend des subventions.

Dans la commune d'Avry, le projet de la zone d'intérêt général Marie-Favre coûte environ 10 millions de francs. Si je compte l'achat du terrain, le crédit d'étude, le crédit d'investissement et un dépassement de 10%, j'arrive à cette somme. Peut-être même plus, si l'on doit installer dans le futur des caméras de surveillance et nettoyer le ruisseau à ciel ouvert en amont.

Prenez vos calculatrices et voilà l'équation. A Estavayer, vous aurez trois terrains en synthétique, l'achat du terrain, les vestiaires et buvette, et une salle polyvalente pour 17 millions. Avry a déjà un terrain de football, des places de parc existantes et un éclairage. On doit modifier le terrain pour environ 450'000 francs. Ce montant a été discuté lors de la présentation au Conseil général du mois de décembre. L'installation de trois petites maisonnettes, vestiaires, places de pique-nique coûtent environ 10 millions.

Je pense que le coût du projet est beaucoup trop cher, c'est-à-dire les mises à niveau du terrain brut, refaire complètement le terrain de football, le design des trois maisonnettes. J'aimerais signaler que les trois maisonnettes coûtent 4,5 millions, soit environ 1,5 million par maisonnette.

Par contre, j'aimerais féliciter le Conseil communal pour l'achat du terrain pour l'excellent prix.

En conclusion, si l'on veut être pragmatique et des coûts acceptables, il faut garder le terrain de football, le modifier si nécessaire, garder les places de parc, installer une buvette et des vestiaires le plus loin possible de la conduite de gaz. Détruire l'ancienne cabane de football. Il faudrait aussi une réflexion sur le reste des installations qui devraient être intégrées dans la zone d'intérêt général au centre village. Certains citoyens et quelques personnes politiques approuvent déjà cette solution.

Je pense qu'on éviterait le bruit dans certains quartiers, le déplacement inutile des voitures, scooter, vélomoteurs, les incivilités et toutes sortes de déchets. Le grand avantage serait qu'il n'y aurait aucune augmentation d'impôt. »

André-Claude Cotting prend la parole :

« Chers collègues,

Je vais utiliser le moment de parole qui m'est accordé pour vous dire les émotions que j'ai vécues en siégeant dans cette instance législative.

Ceci dit, je considère la qualité du projet qui nous est soumis, comme projet un peu élitiste quant au montant du crédit et c'est à ce point que je me dois d'émettre une réflexion.

Si un projet différent, ensuite de nouvelles réflexions et à moindre coût devait être élaboré, pourrait-il être présenté ou alors l'exécutif serait-il tenu par le projet et le crédit de ce jour en cas d'acceptation ? J'ai cherché une réponse à gauche, à droite, mieux dit d'un côté, de l'autre, sans trouver une réponse claire, ce qui constitue une première raison d'exprimer ma retenue. Les finances de la commune demandent d'être prudent, d'où mon vote qui sera négatif.

Nous avons connu des décisions particulières à prendre au cours des dernières périodes, sans recourir au vote à bulletin secret. Le vote n'est pas nominatif, pourquoi y recourir ? Individuellement nous n'avons pas de crainte à avoir. Courage et merci. »

François Bouverat prend la parole :

« Je reprends la parole en mon nom personnel.

C'est un projet ambitieux, et qui a un coût certes, sur lequel nous devons ce soir nous déterminer.

Durant cette législature, voire les deux dernières, la commune a investi dans des routes, des trottoirs, des canalisations, la réfection des immeubles, c'est-à-dire dans l'entretien. Et c'est chose nécessaire évidemment ! Mais, avouons-le, peu dans les espaces de loisirs et de rencontre. De grands projets, par ailleurs, qui auraient dû trouver ici leur aboutissement, restent encore à l'état de chantier en raison d'oppositions et de recours incessants. Je veux parler d'Avry-Centre et de la TransAgglo. Et c'est alors, dans ce tableau en demi-teinte, qu'un projet intéressant s'est dessiné. Un projet élaboré par trois bureaux d'architectes-paysagistes sur la base d'un concours mais aussi pensé et discuté dans un premier temps par plusieurs personnes dans le cadre d'un atelier participatif puis suivi par les membres de la commission d'aménagement.

L'aménagement de la ZIG en lieu de loisirs, de sport, de détente et aussi de rencontre pour toutes les générations, avec en plus la revitalisation d'un cours d'eau, tient du bon projet, réalisable financièrement et dont on peut se réjouir. Les communes avoisinantes aux moyens financiers comparables – comme Matran et Neyruz – ont développé ce type de réalisation depuis plusieurs années.

Des réticences entendues comme l'éloignement du centre, l'emplacement, la plantation d'arbres, etc. ne sont, de mon point de vue, pas justifiées. Combien d'Apriliens investissent pour leurs loisirs la forêt de Verdilloud qui se trouve quelques centaines de mètres plus loin, aussi peut-être pour y trouver de l'ombre du fait que notre commune possède peu de zones ombragées ! Et ils ne sont pas rares, non plus, les gens d'Avry à se rendre dans la principale zone de loisirs de Neyruz qui n'est pas située au centre du village... Aussi faut-il préciser que cette ZIG n'est pas un doublon de la ZIG du centre du village, qui, elle, est conditionnée par d'autres besoins, liés notamment à l'école, à l'administration et aux sociétés locales. Ces deux espaces sont donc complémentaires.

A titre personnel et pour les raisons invoquées, je vous encourage à accepter ce crédit. »

Peter Gamboni prend la parole :

« Vu que j'ai été cité comme architecte, je vous rassure : je n'ai aucune action dans ce projet. J'aimerais d'abord remercier le Conseil communal pour la démarche qu'il a entreprise avec le MEP et pour la clairvoyance du fait que, définitivement, cela a été dit, ce n'est pas Marie-Favre contre le centre qu'il faut mettre en jeu. Ce sont deux choses très différentes, dans une situation très différente, et je pars du principe que cela fait très longtemps que nous attendons que quelque chose se développe soit d'un côté, soit de l'autre, mais c'est complémentaire. Il ne faut pas mettre l'un contre l'autre.

Pour la ZIG au centre du village, il faudra à mon avis partir du même principe que ce qui a été fait pour Marie-Favre : il ne s'agit pas de faire un projet individuel, mais d'impliquer aussi par un atelier participatif, par un MEP, des citoyens de la commune le plus possible afin de voir quels sont les besoins qui s'en ressentent. C'est ce qui a été fait pour Marie-Favre et je pars du principe que le résultat qui nous a été présenté en décembre correspond aux besoins et aux vœux des citoyens. Partir maintenant en guerre par rapport aux finances, je peux comprendre, je suis aussi soucieux des finances de la commune, mais je pars du principe que c'est faisable au niveau financier même si la commission financière a émis un préavis négatif. Par contre, à quelque part, j'aurais aimé entendre quelles sont les recettes pour, le cas échéant, financer ce projet à long terme, et qui devrait servir à toutes les citoyennes et tous les citoyens dans le futur. »

Corinne Margalhan-Ferrat prend la parole :

« Ce qui me fait un peu peur, c'est l'adage « qui trop embrasse, mal étreint ». Nous venons de voter l'achat de la parcelle au centre de notre village, pour pas tout à fait un million de francs. Mais, une fois que nous avons acheté cette parcelle, il va falloir en faire quelque chose. Elle est tellement centrale pour l'école, pour l'administration et au-delà pour tous les gens qui vivent dans la commune. Et cela va être aussi des coûts dont aujourd'hui nous n'avons aucune idée. Lorsque, à la commission financière, nous avons regardé les chiffres, nous n'avons aucune idée sur ce que cela allait pouvoir impliquer financièrement à terme et, j'espère, relativement rapidement. Ce n'est pas tout d'acheter cette parcelle dont nous avons rêvé pendant visiblement des années, avant de pouvoir enfin la faire tomber dans notre escarcelle, mais il va falloir vraiment en faire quelque chose. Cela veut dire aussi réfléchir aux environs qu'il y a tout autour. C'est un projet considérable, extrêmement important pour toute la population et je pense que nous n'avons pas les moyens de danser sur ces deux mariages. Comme mes collègues de la commission financière, nous avons regardé les chiffres que nous avons et les investissements que nous avons faits. Et au lieu des 4 millions d'investissement prévus cette année, nous n'en avons réalisé que 1,5 million. Donc évidemment, notre marge d'autofinancement ne correspond pas aux intérêts, aux souhaits, aux attentes que nous avons en matière de projet à réaliser dans cette commune. Si nous ajoutons tous ces éléments, nous allons vers des nuages assez couleur anthracite en ce qui concerne les aspects financiers. »

René Mettraux prend la parole :

« Monsieur le Président, au vu de ces intéressantes délibérations, je demande que le vote se fasse par bulletin secret. »

Le Président prend note et informe que le vote à bulletin secret doit être soumis au vote du Conseil général, et que selon le règlement en vigueur, la demande doit être soutenue par 1/5^e des membres présents. Pour le cas présent, cela représente 6 personnes. Avant cela, il demande si le Conseil communal souhaite ajouter quelque chose.

Le Syndic ajoute, par rapport à la mise en concurrence des projets, que le Conseil communal n'aurait pas soumis ces deux propositions s'il pensait que ce n'était pas réalisable en même temps.

Le Président soumet au vote la proposition de vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret est soutenu par 7 membres et est ainsi approuvé.

d. Vote

Le Président rappelle que ceux qui approuvent le crédit votent oui et que ceux qui le refusent votent non.

Nombre de citoyens présents au moment du vote : 25

Nombre de bulletins distribués : 25

Nombre de bulletins rentrés : 25

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre bulletins de vote énonçant oui : 10

Nombre bulletins de vote énonçant non : 15

Au vote, le crédit relatif à la réalisation du projet de la zone d'intérêt général Marie-Favre est refusé par 15 voix contre et 10 pour.

Le Président invite Joël Martin à rejoindre la séance. Il lui communique le résultat du vote.

6. Crédit relatif à l'achat d'une saleuse

a. Présentation

Le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation. Celui-ci ne souhaite pas ajouter de complément.

Le message envoyé était le suivant :

« 1. Historique

Le véhicule Reform de nos employés de l'édilité a 8 ans d'âge. Si ce véhicule est encore en bon état, il n'en est pas de même pour la saleuse fixée sur ce dernier qui, elle, a 21 ans. Il est temps de la remplacer par une nouvelle. Cette saleuse neuve est compatible avec le véhicule et pourrait être, en cas de besoin, placée sur un nouveau véhicule.

En hiver, le nouvel Unimog reçu fin février 2026 et le tracteur Izeki seront également utilisés pour déneiger les routes et trottoirs de la commune.

1. Projet

Une offre a été établie pour un épandeur Schmidt Synthos B15L avec un réservoir à saumure liquide intégré.



2. Financement du projet

Crédit demandé	CHF	55'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	1'100.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 10%)	CHF	5'500.-

3. Proposition du Conseil communal

Le conseil communal propose au Conseil général de valider l'achat de la saleuse pour l'édilité et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 55'000.- demandé à cet effet et financé par les liquidités courantes ou un emprunt bancaire. »

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Benoît Macherel qui énonce le message suivant :

« La commission financière n'a aucune remarque particulière à formuler. A l'unanimité, elle préavise favorablement l'achat d'une saleuse pour un montant de 55'000 francs et vous recommande d'accepter cette demande de crédit qui sera financé par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Muriel Camélique, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Chantal Hayoz, Corinne Margalhan-Ferrat, Benoît Macherel. »

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

c. Vote

Au vote, le crédit relatif à l'achat d'une saleuse est accepté à l'unanimité.

7. Adoption des statuts d'Arcia Région culturelle

a. Présentation

Le message suivant a été envoyé en complément de la documentation rédigée par le comité de pilotage présidé par M^{me} la Préfète :

« 1. Historique et développement

La nouvelle loi sur les agglomérations, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, entraîne la disparition l'Agglomération de Fribourg sous sa forme actuelle. Dans ce cadre, les tâches liées à la promotion culturelle régionale doivent être reprises par une nouvelle structure adaptée.

Afin d'assurer la continuité du soutien régional à la culture, un comité de pilotage mis en place par la Préfète de la Sarine a mené, depuis 2023, un important travail de réflexion et de concertation avec les communes concernées. Ces travaux ont abouti à la création d'une nouvelle association de communes, dénommée Arcia Région culturelle, appelée à reprendre les missions jusqu'ici assumées notamment par l'Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures.

En 2024, le soutien régional à la culture a représenté 5,2 millions de francs versés à plus de 74 entreprises culturelles. Ces aides sont essentielles à leur pérennité et génèrent d'importantes retombées économiques, touristiques et sociales, en soutenant l'emploi, l'engagement bénévole et de nombreux secteurs locaux.

En 2025, la commune d'Avry contribue déjà au financement de la culture régionale, par l'intermédiaire de l'Agglomération de Fribourg, à hauteur de 60'814 francs, soit environ 31.50 francs par habitant.

1. Objectifs et principes d'Arcia Région culturelle

Arcia Région culturelle prend la forme d'une association de communes, ouverte à l'ensemble des communes intéressées. Elle a pour buts principaux :

- de définir et mettre en œuvre une stratégie culturelle régionale cohérente ;
- d'encourager les activités culturelles d'importance régionale, l'émergence artistique, ainsi que l'accès et la participation culturelle ;
- de soutenir les infrastructures culturelles d'importance régionale ;
- d'assurer, par le biais de la Fondation Équilibre et Nuithonie, l'exploitation des théâtres Équilibre et Nuithonie ;
- de participer à l'élaboration de la stratégie culturelle coordonnée du Canton de Fribourg.

Le modèle retenu repose sur un socle de base obligatoire, complété par des modules facultatifs, permettant à chaque commune d'adapter son niveau d'engagement en fonction de ses priorités.

2. Le socle de base

L'adhésion à Arcia Région culturelle implique la participation au socle de base, fixé à **CHF 5.– par habitant**. Ce socle permet notamment :

- un soutien et un conseil aux actrices et acteurs culturels ;
- l'encouragement de l'accès à la culture pour la population ;
- l'organisation d'une action ou d'un événement culturel à destination des habitantes et habitants ;
- la participation au réseau culturel régional et à la mise en œuvre de la stratégie culturelle.

Ce socle constitue le fondement indispensable au fonctionnement de la région culturelle et à la coordination des actions à l'échelle régionale.

3. Les modules complémentaires

En complément du socle de base, les communes peuvent, ultérieurement, choisir de souscrire à un ou plusieurs modules supplémentaires :

- **Module 1 – Encouragement des activités culturelles**
(contribution maximale : CHF 30.- par habitant), permettant notamment le soutien financier aux activités culturelles régionales, l'octroi d'un AG culturel aux jeunes l'année de leur majorité, ainsi que des actions culturelles dans le cadre scolaire ;
- **Module 2 – Encouragement avancé des activités culturelles**
(contribution maximale : CHF 25.- par habitant), accessible aux communes ayant souscrit au module 1, offrant notamment des conditions tarifaires préférentielles pour les abonnements aux saisons des théâtres Équilibre et Nuithonie ;
- **Module 3 – Soutien aux infrastructures culturelles**
(contribution maximale : CHF 10.- par habitant), destiné à soutenir les investissements et équipements liés aux infrastructures culturelles d'importance régionale situées sur le territoire des communes concernées.

4. Recommandation du Conseil communal

Dans un premier temps, le Conseil communal considère que les statuts d'Arcia Région culturelle offrent un cadre clair, équilibré et conforme aux exigences légales pour garantir la pérennité du soutien régional à la culture et assurer une gouvernance appropriée, une représentativité équitable des communes et une flexibilité suffisante quant au niveau d'engagement financier. En adhérant à ces statuts, la commune d'Avry s'engage à participer au minimum au socle de base, fixé à 5.- francs par habitant.

Dans un second temps, et une fois les statuts approuvés par l'ensemble des communes concernées et la région culturelle formellement constituée, le Conseil communal procédera à une analyse détaillée des modules complémentaires, en tenant compte des besoins locaux, des prestations proposées et de la situation financière de la commune.

Le Conseil communal indique que les modules suivants seraient vraisemblablement retenus :

- le socle de base ;
- le module 1 – Encouragement des activités culturelles ;
- le module 3 – Soutien aux infrastructures culturelles.

Une recommandation formelle relative au choix définitif des modules fera l'objet d'un message ultérieur et les montants nécessaires à ce choix seront définis dans les futures budgets de la commune.

Le Conseil communal recommande dès lors au Conseil général d'adopter les statuts d'Arcia Région culturelle. »

Jean-Marc Meyer complète la présentation : « Ce soir vous vous prononcez uniquement sur l'adhésion des statuts, et donc au socle de base à 5 francs par habitant. Pour les différents modules en cours d'élaboration par la nouvelle association, ils seront validés ultérieurement par le Conseil général. Cette association remplace celle de l'Agglo qui sera dissoute prochainement. »

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Benoît Macherel qui énonce le message suivant :

« Avec une population de 1'949 habitants, la commune s'engage à payer un montant de 9'745 francs par année. Pour l'acceptation des modules complémentaires prévus dans les statuts, le Conseil communal soumettra son choix au Conseil général en temps voulu.

La commission financière adopte dès lors à l'unanimité les statuts de cette nouvelle association de communes et vous recommande d'en faire de même. La commune d'Avry s'engage, à ce stade, à participer financièrement au socle de base, à savoir 5 francs par habitant.

Au nom de la commission financière : Muriel Camélique, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Chantal Hayoz, Corinne Margalhan-Ferrat, Benoît Macherel. »

Discussion :

Le Président ouvre la discussion.

Corinne Margalhan-Ferrat prend la parole :

« Je remercie le Conseil communal et toutes les personnes qui ont été impliquées dans les travaux d'élaboration de ces statuts. Comme je l'ai déjà indiqué, il est important qu'après la transformation de l'Agglomération en Association des communes de la Sarine, le domaine de la culture continue d'être un domaine important de la collaboration entre les communes.

J'ai trois questions aux représentants de notre commune qui ont participé à l'élaboration de ces statuts :

- La première concerne les communes membres. A la lecture de l'art. 1, on voit que plusieurs communes de Sarine manquent : Chénens, Cottens, Le Mouret... Ont-elles été abordées ? Si oui, connaît-on les raisons de leur non-adhésion ?
- La deuxième question est en lien avec la première. Y a-t-il un processus de prévu pour adhésion à l'avenir de ces communes ou d'autres communes ? Que se passe-t-il en cas de fusion d'une commune membre avec une commune non-membre ?
- Troisième question : le Conseil communal nous avait indiqué que les collaborateurs de l'Agglomération qui s'occuperaient des tâches reprises par l'ARS étaient repris par cette même ARS. Ce que je salue pour que le savoir acquis pendant toutes ces années puisse rester dans la nouvelle structure. Est-il prévu qu'Arcia Région culturelle reprenne aussi les collaborateurs qui sont en charge pour l'Agglomération de la culture ? Je pose cette question car nous avons la chance de pouvoir compter parmi les habitants de la commune la personne qui pendant toutes ces années a géré pour l'Agglomération de Fribourg le domaine de la promotion des activités culturelles. »

Michel Moret, Syndic, répond à la première question en informant que toutes les communes ont été abordées par M^{me} la Préfète. Elles ont toutes répondu, positivement ou négativement. Pourquoi certaines ont répondu négativement ? C'est de leur ressort. Concernant la deuxième question, relative à un éventuel cas de fusion de communes, la Loi sur les communes s'applique. C'est-à-dire qu'une commune fusionnée reprend les associations des communes qui ne sont pas fusionnées. Quant à la troisième question, il n'est pas possible de répondre. Il faudrait s'adresser à M^{me} la Préfète qui va monter cette association.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

c. Vote

Au vote, les statuts d'Arcia Région culturelle sont adoptés à l'unanimité.

8. Proposition « Financement des activités destinées aux aînés – Demande de subventionnement à la Paroisse de Matran »

Lors de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025, Muriel Camélique au nom du groupe Avry en Mouvement a déposé la proposition suivante :

« Proposition selon l'art. 48 du Règlement du Conseil général – Financement des activités destinées aux aînés – Demande de subventionnement à la Paroisse de Matran

La commune organise chaque année, par le biais de sa commission d'animation, plusieurs activités destinées à nos aînés, notamment la sortie annuelle en car, ainsi que le repas de Noël. Ces moments sont particulièrement appréciés, car ils favorisent le lien social, l'inclusion et le bien-être de nombreuses personnes parfois isolées.

Cependant, le coût de ces activités ne cesse d'augmenter. Une participation de CHF 10.- par personne est actuellement demandée pour la sortie en car, et il n'est pas envisagé d'en augmenter le montant, afin de préserver l'accessibilité de cette activité pour tous.

C'est dans ce contexte que le groupe Avry en Mouvement propose au Conseil communal de solliciter le soutien de la paroisse de Matran sous la forme d'une subvention régulière. Nous pourrions imaginer, pour la sortie annuelle en car, une participation de celle-ci à hauteur de CHF 10.- par aîné, ce qui représenterait un soutien concret et très apprécié.

Nous vous remercions de bien vouloir donner suite à cette proposition. »

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

a. Vote de transmission

Au vote, la transmission de la proposition est acceptée par 13 voix pour, 12 contre, 1 abstention.

9. Informations du Conseil communal

Philippe Cerf passe la parole au Conseil communal.

Michel Moret explique que le Conseil communal a décidé de séparer en deux son intervention. Tout d'abord la réponse aux propositions et questions ouvertes, dans l'ordre des numéros, puis d'autres informations.

Eliane Dévaud-Sciboz répond à la proposition suivante :

Proposition n°25 : Une liaison cyclable directe vers Fribourg, complémentaire à la TransAgglo

Dans la proposition déposée par Lauriane Sciboz, puis reprise par Nadia Jemmely le 23 avril 2023, il est constaté que la route du Bugnon est un point noir de tous les cyclistes ariens désirant se rendre de façon directe à Fribourg avec leur deux-roues. Si le tronçon entre le giratoire de Corminboeuf et Villars-sur-Glâne est déjà aménagé d'une bande cyclable, le tronçon en amont ne dispose d'aucun aménagement en faveur des cyclistes. Ce second tronçon est sis sur la commune de Corminboeuf, ce qui explique en partie le fait que la bande cyclable ne se poursuive pas jusqu'à Avry. Une seconde problématique à mentionner est le fait que la route du Bugnon fasse partie du réseau cantonal et par conséquent que son aménagement relève de la compétence du Canton. Etant donné que le Canton développe actuellement le nouveau Plan sectoriel vélo, il serait pertinent de lui envoyer un signal fort sur le besoin et la volonté que des aménagements dédiés aux cyclistes soient planifiés pour ledit tronçon. Dans ce contexte, le groupe Avry en Mouvement demande si le Conseil communal peut étudier les possibilités d'initier une coordination avec la Commune de Corminboeuf et le Canton afin de réaliser le chaînon manquant d'une liaison cyclable directe entre Avry et Fribourg.

Dans sa planification sectorielle vélo, le Canton prévoit de sécuriser les cyclistes sur les routes cantonales. Lorsqu'une voie cyclable dédiée est prévue, le Canton reporte cette planification sur cette voie-là et participe à son financement. C'est le cas pour le tronçon qui va du giratoire de Corminboeuf jusqu'à l'entrée de la commune le long de la route de Fribourg. Le Grand Conseil a validé un montant qui sera versé pour la construction de la TransAgglo qui relie Villars-sur-Glâne à Avry.

Nous retrouvons ces éléments dans le décret du Conseil d'Etat relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte qui a été validé par le Grand Conseil le 25 juin 2021.

Le Conseil communal restera toutefois attentif à une amélioration possible de ce tronçon. Cette proposition est ainsi classée.

Marius Achermann répond à la proposition suivante :

Proposition n°30 : Installation de bancs publics

Déposée par Isabelle Python le 23 avril 2024, cette proposition demande que des bancs publics soient installés à l'entrée de la forêt de Verdilloud et à l'angle de la forêt de Verdilloud à proximité du chemin menant à l'Impasse du Bois.

L'installation d'un banc public en forêt semble à priori assez simple, mais administrativement, il y a plusieurs étapes à franchir : outre l'accord du propriétaire de la forêt concernée, il faut obtenir auprès du service forestier une autorisation pour l'exploitation préjudiciable de la forêt en question et résoudre la question de la responsabilité en cas d'accident. Marius Achermann illustre cela d'un exemple.

Pour ces raisons, l'installation des bancs publics demandés dans cette proposition n'a pas encore pu être réalisée. Le Conseil communal réalisera dans les meilleurs délais la mise en place des bancs proposés sous réserve que les autorisations nécessaires soient accordées. La proposition est ainsi classée.

Laurence Ecoffey répond à la proposition suivante :

Proposition n°31 : Rénovation de l'intérieur de la salle de sport de l'école primaire

Déposée par M. Vienne, la proposition demande la rénovation de l'intérieur de la salle de gym, notamment le sol.

Le bâtiment de la halle de gym fait partie intégrante de la zone d'intérêt général centre. Pour l'instant, aucune rénovation importante n'est prévue. Le Conseil communal garde ce point d'attention dans le cadre du développement de la ZIG Centre.

La proposition est ainsi classée.

Marius Achermann répond à la proposition suivante :

Proposition n°32 : Sécurisation du sentier botanique et adaptation de la synoptique

Déposée par Peter Gamboni le 1^{er} octobre 2024, cette proposition demande de munir toutes les surfaces en bois des passerelles du sentier botanique de treillis fins ou éventuellement de profilés adéquats afin de rendre ce sentier aussi sûr que possible même quand il est humide. Il est également proposé, éventuellement sous la conduite de la commission d'animation, de vérifier la mise en place des écriteaux des plantes et les compléter, voire améliorer par exemple en agrandissant la surface disponible pour le texte.

Afin de les rendre moins glissantes par temps humide, les passerelles du sentier botanique ont été munies de treillis en 2025. Cette partie de la proposition a donc été réalisée.

La deuxième partie n'a, par contre, pas encore pu être entreprise. Compte tenu des connaissances et des compétences du personnel communal, il était prévu de revoir l'ensemble

des écriteaux en interne. Mais force est de constater qu'il n'a pas été possible de dégager le temps nécessaire pour ce travail supplémentaire.

Le Conseil communal reste toutefois convaincu que les écriteaux du sentier botanique méritent un « lifting » et il entend réaliser cet objectif en y intégrant des citoyens intéressés.

La proposition est ainsi classée.

Eliane Dévaud-Sciboz répond à la proposition suivante :

Proposition n°33 : Route du Covy en bordiers autorisés

Dans la proposition déposée par Peter Gamboni le 1^{er} octobre 2024, il est demandé au Conseil communal d'engager une procédure pour une limitation aux bordiers et la mise en place de panneaux « Bordiers autorisés » sur la route du Covy. De même, il est proposé d'effectuer des contrôles de vitesse après l'installation de cette restriction afin de faire rentrer dans les mœurs cette nouvelle réalité.

Dans la classification des routes communales, la route du Covy et une route collectrice, ce qui ne permet pas de la mettre en « Bordiers autorisés ». Même si ce classement venait à changer, une mise en bordiers autorisés serait très difficile au vu du nombre d'habitations le long de celle-ci, ainsi que de son double accès. Il faudrait poser une borne sur la route du Covy à la hauteur du quartier de l'Otierdo par exemple pour créer deux impasses. Le Conseil communal n'envisage pas de créer une telle restriction.

Pour ce qui est des contrôles de vitesses, la police cantonale procède régulièrement à des contrôles sur cette route-là, dans le secteur qui est à 30km/h. Des infractions ont été sanctionnées.

Cette proposition est ainsi classée.

Michel Moret répond à la proposition suivante :

Proposition n° 34 : Elaboration d'un règlement général de police

Un avant-projet de règlement de police répondant entre autres à la proposition n° 34 déposé par Corinne Margalhan-Ferrat et Myriam Guillet a été élaboré par le Conseil communal et envoyé selon la pratique usuelle en consultation dans le courant de la semaine passée aux quatre groupes politiques actifs dans la commune. Les Conseillères générales ayant déposé cette proposition en ont été informées. En parallèle, cet avant-projet a également été envoyé pour un premier avis à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport du canton.

Vu le changement de législature, le Conseil communal a fixé un délai au 30 septembre 2026 pour que les groupes politiques aient suffisamment de temps pour discuter cet avant-projet en interne et faire leurs commentaires en retour au Conseil communal.

Sur la base des retours des groupes politiques et du Canton, le nouveau Conseil communal élaborera un projet définitif qu'il soumettra, après avoir consulté officiellement les autorités cantonales, au Conseil général en vue d'une décision.

La proposition n° 34 est ainsi classée.

Marius Achermann répond à la proposition suivante :

Proposition n°35 : Préservation et amélioration de l'environnement végétal

Déposée par Nadia Jemmely le 1^{er} octobre 2024 afin de préserver et d'améliorer l'environnement végétal, cette proposition demande au Conseil communal d'inciter les propriétaires de maisons ou d'immeubles de renoncer aux espèces de plantes envahissantes, telles que les lauriers (dont la vente a été interdite depuis le 1^{er} septembre 2024), ainsi que les thuyas dont la grande partie subit des attaques de champignons ou d'insectes qui entraînent le dépérissement de tout ou partie de leurs rameaux. Si les conditions sont respectées, le SFN (Service des Forêts et de la Nature) de l'État de Fribourg s'engage à subventionner l'action à hauteur de 100 francs par mètre linéaire de haie remplacée, avec un plafond de 2'000 francs par mesure et sous réserve de l'approbation des budgets disponibles. La subvention est versée au requérant après réalisation des travaux et confirmation du respect des conditions.

Selon les informations obtenues par le Conseil communal, à Avry et à ce jour, un seul projet a bénéficié d'un subventionnement cantonal pour le remplacement d'une haie. Le Service des Forêts et de la Nature n'a en outre de loin pas utilisé l'ensemble du montant prévu pour de telles mesures.

L'intérêt des propriétaires pour aller dans le sens de la proposition déposée est visiblement relativement faible. Le Conseil communal estime en outre que la lutte contre les espèces envahissantes en pleine nature (la forêt communale à Corjolens est, par endroits, envahie par des lauriers) doit être priorisée par rapport aux mesures en zone à bâtir.

Pour les budgets 2025 et 2026, il a donc décidé de ne pas compléter l'offre cantonale par une mesure communale, et à moins que l'intérêt dans la commune pour de telles mesures devait exploser, il n'est pas prévu de donner suite à cette proposition.

La proposition est ainsi classée.

Laurence Ecoffey répond aux propositions suivantes :

Proposition n°38 : Mise en place d'installations sanitaires à proximité de l'école

Emise par Maxime Künzli, la proposition demande l'installations de sanitaires à proximité de l'école.

Des informations prises auprès d'autres communes qui ont installé des toilettes publiques voient apparaître une solution appelée « Kazuba ». Ce modèle de toilettes sèches présente l'avantage d'être dépourvu de raccordement d'eau et de fonctionner grâce à l'énergie du vent et du soleil. Les modèles de toilettes sèches coûtent entre CHF 20'000 et 30'000. Le Conseil communal évaluera la possibilité de mettre un montant au budget 2027.

La proposition est ainsi classée.

Proposition n°39 : Installation d'une toile d'ombrage sur la place de jeux située en face de la chapelle

Également déposée par Maxime Künzli, la proposition demande l'installation d'une toile d'ombrage sur la place de jeux en face de la chapelle.

Une vision locale a eu lieu le 19 mars 2026 avec un paysagiste. Celui-ci a fait les constatations suivantes :

- Le chemin se situant à côté est utilisé par le camion-citerne pour acheminer le mazout. Il est donc obligatoire de mettre les poteaux métalliques qui supportent la toile droits pour ne pas empiéter sur le chemin.
- L'arbre à côté est bien entretenu et pousse bien. Il suffira de quelques années pour qu'il fasse de l'ombre efficacement. De plus, si on met une toile, la hauteur maximum serait de 2,30 m sinon elle toucherait l'arbre.
- En cas de creuse dans le terrain, il faudrait faire attention au couvercle de vanne d'eau et au collecteur des eaux usées. Le paysagiste signale aussi qu'il est préférable de ne pas mettre du béton sur la conduite.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal renonce à ce projet.

La proposition est ainsi classée.

Jean-Marc Meyer répond à la proposition suivante :

Proposition n°40 : Mise à disposition de tables et de bancs

La location de tables et de bancs est réservée uniquement aux habitants d'Avry ainsi qu'aux sociétés locales pour un montant de 10 francs par table accompagnée de deux bancs. Font l'exception, les organisations de fête de quartier dans la commune pour lesquelles la mise à disposition est gratuite une fois par année et par quartier. Le matériel sera rendu propre et rangé sans quoi des frais seront facturés. Un dépôt de CHF 100.- sera demandé lors du paiement de la location et remboursé par l'administration sur la base de la confirmation du service de l'édilité. S'il y a un transport à effectuer par le service d'édilité, CHF 100.- seront facturés. La proposition est ainsi classée.

Robin Schwab répond à la proposition suivante :

Proposition n°42 : Demande de subventionnement à la Paroisse de Matran

La Paroisse de Matran participe déjà financièrement à la colonie d'Avry. S'agissant du service aux aînés, pour l'instant elle est en discussion avec la commission d'animation et poursuit une réflexion commune avec elle pour une éventuelle collaboration. Toutefois, la Paroisse n'entre actuellement pas en matière financièrement.

La proposition est ainsi classée.

Eliane Dévaud-Sciboz répond à la proposition suivante :

Proposition n°43 : Sécurisation des passages piétons sur la route cantonale traversant la commune d'Avry

Dans la proposition déposée par Nathalie Pezzano le 16 décembre 2025, elle indique qu'un grave accident s'est produit le 9 décembre sur le passage piétons de la route cantonale à hauteur de l'impasse de Cheiry, impliquant une personne âgée. Cet incident s'inscrit dans une série d'événements similaires et soulève des questions sur la conformité et la sécurité de l'ensemble des passages piétons de la commune. L'Alliance Socialistes et Sympathisants a déposé une résolution qui demande au Conseil communal d'entreprendre sans délai des démarches renforcées et formelles auprès des autorités cantonales compétentes, à solliciter

l'analyse et la mise en œuvre de mesures concrètes de sécurisation pour l'ensemble des passages piétons de la commune d'Avry, et à informer le Conseil général, dans les meilleurs délais, des suites données à ces démarches, ainsi que des mesures envisagées

Le Conseil communal a demandé à la Police cantonale d'effectuer des contrôles supplémentaires dans le secteur concerné.

La Police cantonale nous a transmis en date du 27 mars 2026 les éléments suivants :

- 1 contrôle radar a été effectué le 30.01.2026, avec les résultats suivants :
1'669 véhicules ont été contrôlés et 5 infractions enregistrées, soit un taux de 0.3%.
4 mesures ont donné lieu à des amendes d'ordre et 1 à une dénonciation au Ministère public.
- D'autres contrôles radar sont planifiés prochainement, dont la présence d'un radar semi-stationnaire pendant une semaine durant le printemps.
- Deux présences ont été effectuées par la Police de proximité. Il leur a été demandé d'intensifier leur action, dans la mesure de leurs disponibilités.

Le Conseil communal a demandé au Canton l'analyse des passages pour piétons de la route cantonale, nous n'avons pas encore de retour de celle-ci et le Conseil communal s'engage à suivre cette analyse.

La proposition est ainsi classée.

Laurence Ecoffey répond à la question suivante :

Question n°9 : Sécurité au centre de tri

La question de Muriel Camélique concerne les mesures nécessaires concernant la sécurité des utilisateurs et des employés au centre de tri.

La commune a mis sur pied un contrôle des vignettes et des accès au centre de tri par un Securitas une fois par mois. Nous ferons le point à la fin de l'année pour décider si nous renforçons encore les contrôles ou si ceux-ci sont suffisants.

La question est ainsi classée.

Michel Moret informe que toutes les propositions et questions ouvertes ont été répondues. Le Conseil communal actuel peut ainsi transmettre au Conseil général actuel une liste vide. Le Conseil communal passe aux autres informations.

Alexandra Lovey transmet deux informations concernant :

Changement de personnel au service d'animation

Laura Chassot et Martine Sallin Carrard ont toutes les deux donné leur démission du service d'animation. Laura va accoucher en juillet et souhaite se consacrer à son bébé à plein temps après son congé maternité. Quant à Martine, elle souhaite reprendre le travail pour lequel elle est formée, l'enseignement spécialisé.

Les postes ont été mis au concours et suite aux entretiens, deux personnes ont été engagées dès le 1^{er} mai : Jennifer Beeli Guhl et Max Blanc qui, par leurs profils complémentaires couvrent parfaitement les besoins de notre service. Le Conseil communal a décidé d'engager

ces personnes à 50% chacune. Actuellement nos animatrices couvrent un 80%. Cette augmentation se justifie par la volonté de la commune d'offrir un cadre encore plus professionnel à notre service d'animation et aussi, si possible, de soulager les membres de la commission d'animation dans l'organisation des grandes manifestations villageoises comme la fête villageoise ou le 1^{er} août.

Départ de la directrice de l'école primaire

Martine Jaillet a donné sa démission de son poste de directrice du cercle scolaire d'Avry et Matran après 11 années de service. Elle quittera ses fonctions à la fin de l'année scolaire. La DFAC a mis au concours son poste et les entretiens sont en cours. Bien que les communes de Matran et Avry soient en discussion avec la DFAC pour défusionner nos cercles scolaires, Matran ayant atteint les capacités pour être un cercle autonome, l'engagement d'une direction unique pour le cercle fusionné avance. Il est en effet peu probable que la DFAC valide la défusion pour la prochaine rentrée scolaire, le budget de l'Etat étant gelé et une défusion engendrant des coûts supplémentaires avec deux directions à financer.

Michel Moret transmet les informations concernant son dicastère :

Informations relatives aux crèches

Le Conseil communal a tenu les membres du Conseil général régulièrement informé par courriel de l'évolution de la situation avec la crèche privée Les Poussins depuis octobre 2025. Le Conseil communal s'est attelé en ce début d'année à la recherche d'une éventuelle solution pérenne déjà à partir du 1^{er} août 2026. Il a mandaté un expert du domaine pour faire une analyse détaillée des solutions pérennes envisageables. Le rapport fourni a fait ressortir plusieurs solutions possibles à partir du 1^{er} août déjà.

Parmi les solutions envisageables, le Conseil communal a choisi la solution présentée par l'association gérant actuellement la crèche de Matran. Celle-ci, déjà fortement remplie du fait de l'augmentation importante de la population matranaise, cherchait un potentiel rapide d'augmentation du nombre de ses places d'accueil. En collaboration avec la commune de Matran, elle a proposé d'ouvrir une nouvelle structure à Avry dans les locaux loués actuellement par la crèche Les Poussins à l'Impasse des Agges 10. Le propriétaire des locaux a donné son accord pour la signature d'un nouveau contrat de bail avec l'association à partir du 1^{er} août 2026 à des conditions fixes prédéfinies.

Le Conseil communal a par conséquent décidé de signer une convention avec cette association à partir du 1^{er} août 2026 en remplacement de la convention avec la crèche Les Poussins qui fermera ses portes au 31 juillet 2026. La commune d'Avry devient membre de l'association au même titre que la commune de Matran. Avry et Matran siégeront avec un représentant chacun au comité. La convention prévoit une garantie de déficit répartie entre les deux communes. Ce qui n'était pas le cas actuellement avec Les Poussins, mais c'est assez usuel dans le monde des crèches.

Les places d'accueil des 2 structures sont réservées en priorité aux parents domiciliés à Avry et à Matran. Tous les enfants actuellement sous contrat avec la crèche Les Poussins quelle que soit leur commune de domicile ont une place assurée dans la nouvelle structure au 1^{er} août. L'association a décidé de proposer au personnel actuellement sous contrat avec la crèche Les Poussins de les engager à partir du 1^{er} août 2026 en vue de conserver tant que faire les compétences déjà en place.

Avec ces décisions, le Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour adopté par le Conseil général le 13 décembre 2022 devra être adapté. Celui-ci fait en effet à deux endroits explicitement référence à la crèche Les Poussins, ce qui ne sera plus d'actualité dès le 1^{er} août 2026 puisque la convention avec Les Poussins sera remplacée par la convention tripartite avec la nouvelle association qui s'appelle Brin d'Ailes. D'autre part, la pratique actuelle pour le calcul de la subvention ne correspond plus à ce qui est prévu dans le règlement. En effet, il s'est avéré que le calcul des subventions par les crèches elles-mêmes n'étaient pas toujours corrects et que celles-ci n'actualisaient pas toujours rapidement les subventions lorsque la situation financière des parents changeait, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Le Conseil communal depuis les 2-3 dernières années a décidé de mettre en place une procédure interne pour déterminer lui-même les subventions communales et pour actualiser immédiatement ces montants dès qu'une nouvelle taxation fiscale lui parvient. Cette pratique a de plus l'avantage que les parents ne doivent pas communiquer aux crèches leurs avis de taxation. Le Conseil communal proposera au Conseil général dans les meilleurs délais une version actualisée de ce règlement pour approbation.

Informations relatives au secteur Avry-Centre

Depuis la décision du Tribunal fédéral qui a abouti à l'approbation de notre Plan d'aménagement local à la fin 2024, la suite de la procédure était entre les mains des autorités cantonales, à savoir quelle suite il entend donner au dossier du Plan d'aménagement de détail du secteur Avry-Centre déposé par la Commune.

Le Canton a publié dans la feuille officielle du 10 avril dernier un droit d'être entendu. Il précise dans ce droit d'être entendu les décisions qu'il envisage de prendre et laisse la possibilité à la commune, à Migros Neuchâtel-Fribourg, aux recourants ainsi qu'à toute personne intéressée de donner leur avis sur les décisions qu'il entend prendre. Un délai de réponse d'un mois a été donné par le Canton pour répondre à ce droit d'être entendu.

Dans la publication de son droit d'être entendu, il ressort que le Canton envisage d'approuver le Plan d'aménagement de détail du secteur Avry-Centre moyennant quelques adaptations. La principale touche le nombre de places de parc qui serait limité à 2310 places, soit le nombre de places actuel du centre commercial, pour l'ensemble du secteur, soit le centre commercial, les futures habitations, le MacDo, la station-service et les futures places de dépose-minute et de P+R.

Après étude et évaluation des retours qu'il aura reçus dans les délais, le Canton confirmera ou non tout ou partie des décisions qu'il entendait prendre dans le cadre du droit d'être entendu. Il n'est pas possible à ce jour de savoir quand le canton prendra sa décision et quelle sera finalement sa décision.

Les voies de recours contre la décision du Canton sont le Tribunal cantonal, puis le Tribunal fédéral.

« Nous en avons terminé avec les informations. Je profite de la parole pour vous exprimer deux mots. Cela fait 10 ans que je suis Syndic et j'espère que vous pardonneriez l'émotion qui va m'étreindre. En fait, je suis le seul Syndic que vous avez connu parce que la création du Conseil général date d'il y a 10 ans. Un Syndic ne peut fonctionner qu'avec une équipe, seul il n'arrive à rien. La première équipe est ses collègues du Conseil communal et je leur adresse un immense merci pour tout le travail fourni durant toutes ces années au profit de la commune. Sans le travail acharné de toutes ces personnes et sans leur engagement, on ne serait rien. Mon deuxième remerciement va à l'administration et en particulier à notre administratrice

Nicole Maillard, qui fournit un travail énorme aussi bien pour le Conseil communal que pour le Conseil général. Mais ce n'est pas tout. Il y a toute l'administration au sens large, tout le personnel, qui œuvre parfois un peu caché, sur les routes, au centre tri, au service technique, etc. Sans une administration performante, le travail serait beaucoup plus compliqué. Je leur adresse un immense remerciement. Et mon dernier remerciement va également à vous, au Conseil général. Pendant 10 ans, vous avez suivi plus ou moins les recommandations du Conseil communal. Cela montre que la collaboration entre les deux Conseils a très bien fonctionné. Je souhaite que ça soit toujours le cas pour la suite. Pour ma part, je vais respecter l'adage « servir et disparaître ». En effet, petite ironie, j'irai passer mon temps avec mes petits-enfants à Villars-sur-Glâne, à Matran ou à Neyruz !

Le Président remercie le Syndic pour ce moment d'émotion.

9. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, Philippe Cerf, Président, informe que le recours déposé par M^{mes} Margalhan-Ferrat et Hayoz concernant le crédit complémentaire pour l'aménagement de la TransAgglo secteur Halte Avry-Matran - CO Sarine Ouest a été rejeté par la préfecture et que la couverture complète du crédit par l'Agglomération a été confirmée.

La discussion est ouverte.

Laurent Vienne demande quelles sont les conséquences de la décision de rejet du projet de la ZIG Marie-Favre. Est-ce que tout est jeté ou est-ce qu'un autre projet va repartir ?

Michel Moret informe que la question va être ajoutée à la liste des questions et qu'une réponse sera donnée par le nouveau Conseil communal dans le délai imparti.

Chantal Hayoz reprend l'information du Président concernant le rejet de son recours. Elle informe qu'un droit de recours sur cette décision est possible auprès du Tribunal cantonal.

Muriel Camélique souhaite savoir où en est l'octroi aux aînés de la carte prépayée de 50 francs pour les transports publics qui est au budget pour 2026.

Eliane Dévaud-Sciboz explique qu'il s'agit d'un des derniers courriers que Michel Moret doit signer. Les lettres seront envoyées vraisemblablement dans la semaine à toutes les personnes de plus de 65 ans. C'est une carte prépayée pour les transports publics, pas seulement pour Frimobil. Les personnes pourront s'adresser à l'administration pour venir les chercher, une fois par année civile.

Muriel Camélique remercie pour la réponse.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle aux Conseillers qui sont intervenus durant la séance de transmettre leur texte, s'ils en ont un, à Nicole Maillard afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Arrivés au terme de la séance, Philippe Cerf, Président, adresse ses mots : « Comme c'est mon dernier et aussi le dernier de cette législature, je me permets de vous adresser quelques mots. Rassurez-vous je ne serai pas trop long ! Il y a 10 ans vous m'aviez fait confiance pour présider durant une année le premier Conseil général d'Avry. Aujourd'hui mon mandat s'achève et c'est à nouveau comme président... 10 ans, c'est très vite passé... trop vite ! Je ne vais pas réécrire l'histoire, mais quelques faits ont marqué cette législature.

Nous avons pu inaugurer la nouvelle halte d'Avry-Matran, même si la disparition de la gare de Rosé est encore difficile à accepter pour certains. Nous avons modernisé l'auberge communale et trouvé des tenanciers qui donnent entière satisfaction. Les retours sont très positifs et cela fait plaisir de voir le succès de la nouvelle équipe. Souvenez-vous qu'en 2021, en pleine période de Covid, nous discussions d'un projet de fusion du Grand Fribourg et le Conseil général d'Avry, cette année-là, avait décidé de poursuivre le processus de fusion par 27 voix pour et une contre ! Depuis, on sait ce qu'il est advenu de ce projet ! Durant ces dernières années, la situation financière de notre commune s'est améliorée et nous avons modifié le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 72.10 à 69.10 depuis 2022. Comme membre de la commission financière, je me devais de terminer par ce point. Nous avons fait de notre mieux dans la mesure de nos possibilités pour le bien de nos concitoyens, il reste encore beaucoup de travail pour le nouveau législatif !

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre précieuse collaboration et votre application durant cette année présidentielle qui se termine. J'aimerais vous féliciter et surtout féliciter les Conseillers généraux de la prochaine législature, encadrés par les sortants qui se sont représentés et ont été brillamment réélus. Ce qui tend à démontrer que les citoyens, en vous accordant à nouveau leur confiance, apprécient le travail effectué ces dernières années. J'aimerais aussi remercier le Conseil communal et son Syndic, Michel Moret, pour l'excellente collaboration. Michel est un ami de longue date qui me doit en quelque sorte sa carrière politique. Il y a 15 ans, je l'ai convaincu de se présenter aux élections pour le Conseil communal. Avec le recul, je reconnais que j'avais eu vraiment raison et je suis persuadé qu'il est aussi de cet avis. Je voudrais remercier les membres du Bureau avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler durant cette année présidentielle. Merci également à Pamela à qui je souhaite un prompt et complet rétablissement et Elena pour sa collaboration ce soir. Enfin... last but not least... un immense merci à Nicole pour sa disponibilité et son savoir-faire. J'ai toujours pu compter sur ses compétences et son expérience. Je lui en suis très reconnaissant.

Dans quelques jours le nouveau législatif sera assermenté et je souhaite à mon collègue et ami Benoît Macherel beaucoup de plaisir à diriger la première séance constitutive qu'il aura l'honneur de présider. »

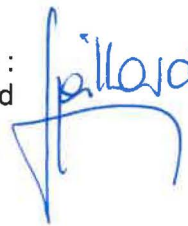
Avant de convier l'assemblée à partager l'apéritif habituel, Philippe Cerf remercie les Conseillers pour leur participation active et souhaite bon vent à tous ceux qui poursuivront leur mandat dans la nouvelle législature. Il clôt l'assemblée à 21h27.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :
Philippe Cerf

A blue ink signature, likely of Philippe Cerf, written over the printed name.

La Secrétaire :
Nicole Maillard

A blue ink signature, likely of Nicole Maillard, written over the printed name.